

## ② Mention "éducation à l'environnement vers un développement durable"

Le Bac pro spécialité «gestion des milieux naturels et de la faune » (Bac Pro GMNF) et le BP JEPS mention "EEDD", sont des diplômes de niveau IV permettant au titulaire de s'orienter vers une double qualification agricole et sportive.

Cette double qualification autorise pour ce champ d'activités la gestion et la protection de la nature des milieux naturels ainsi que l'animation des territoires par une éducation à l'environnement et au développement durable.

Les équivalences permettent aux apprenants engagés dans un cursus de double qualification de valider les capacités professionnelles spécifiques à chaque diplôme. Les titulaires du baccalauréat professionnel GMNF peuvent être dispensés des exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS mention EEDD sous réserve de validation par la DRAAF de l'établissement d'origine du candidat des modules de formation suivis en liaison avec la mention.

**Tableau 5 : Équivalences spécifiques**

Vous êtes titulaire du :	Vous préparez le :	Vous pouvez être dispensé des unités suivantes :	
Bac pro GMNF (MAA)	BPJEPS EEDD (sports)	UC 1 - Encadrer tout public dans tout lieu et dans toute structure  UC 2 - Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	Arrêté du 27 février 2017
BPJEPS EEDD (sports)	Bac pro GMNF (MAA)	E 1 - Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde  E 2 - Langue et culture étrangères  E 3 - Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi	Arrêté du 6 mars 2017 modifiant l'arrêté du 11 déc. 2012

*Remarque :*

*Est dispensé de la production de la justification de l'expérience d'animateur et de la production du dossier, le candidat titulaire de tout diplôme de niveau IV et supérieur ou du brevet d'aptitude aux fonctions de direction - BAFD (liste non exhaustive se reporter à l'annexe V de l'arrêté de création du BP JEPS).*